

UN PARCOURS PERSONNALISÉ POUR PRENDRE SOIN DE VOUS APRÈS UN CANCER



Votre traitement actif
vient de se terminer ?

Vous pouvez bénéficier
sur prescription médicale d'un
parcours individualisé de soins
proche de votre domicile
pour améliorer votre bien-être
et votre qualité de vie.

**Parlez-en à votre
oncologue ou votre
médecin traitant !**



Pour en savoir +
occitanie.ars.sante.fr

Rubrique : Santé et prévention >
Soins et maladies > Cancer

© @ARS_OC #COM, 12_2022
Credits photos : stock.adobe.com

En fonction de vos besoins,
ce parcours sera **individualisé,**
modulable et coordonné par
des structures ayant identifié un
ensemble de professionnels pour
vous **accompagner au plus proche**
de votre domicile.

Les soins de support proposés
peuvent comprendre un bilan
d'activité physique, qui donne lieu
à l'élaboration d'un projet
d'activité physique adaptée*
et/ou un bilan diététique et/ou
un bilan psychologique ainsi que
des consultations de suivi
diététiques et psychologiques.

Ce parcours est prescrit par
votre oncologue, pédiatre,
ou médecin traitant pour
un **montant maximal de 180 euros**
par an et par patient, sans reste
à charge ni avance de frais.

* Le forfait de 180€ ne comprend pas
la prise en charge des séances d'activité
physique adaptée, mais la structure
coordinatrice pourra vous adresser
vers des structures et professionnels
partenaires.

